

# Impact Entreprises

La lettre du CFIE sur la citoyenneté et l'entreprise

Lettre bimestrielle éditée par le Centre Français d'Information sur les Entreprises vendue au prix de 15 euros

Avril - mai 2002 - n°28

## ■ Le BTP peut-il construire un monde durable ?

En concurrence pour les mêmes marchés, Bouygues et Vinci se mesurent aux mêmes enjeux sociétaux. Les deux groupes n'en sont qu'au début de leur démarche environnementale. Quant au dialogue social, il bute sur le thème de la sécurité, particulièrement chez Bouygues. De son côté, Vinci tente d'internationaliser ses valeurs.

## ■ STMicroelectronics : croissance et restructurations

STMicroelectronics a aussi été frappé par la crise des télécommunications. Sa politique de restructuration a des airs de déjà vu : délocalisation de la production et priorité donnée au « capital intellectuel ».

## ■ L'Amérique syndicale

Les syndicats américains qui ont maille à partir avec des entreprises françaises n'hésitent plus à traverser l'Atlantique. Valéo, Saint-Gobain ou encore PPR, c'est à chaque fois la holding qui est rappelée à ses responsabilités.

## ■ Mais aussi...

**Actionnaires :** (p. 6) ; **Associations et institutions** (p. 7) ; **Sociétal, le CAC 40 en bref** (p. 8), **Outils :** (p. 10)

### Liste des entreprises citées dans ce numéro

Accor (p. 8), Alcatel (p. 7, 11), Alstom (p. 2), AMI Semiconductor (p.11), Bouygues (p. 2, 3, 4, 5), BP (p. 6), Brylance (p. 12), Canal Plus (p. 3), Carrefour (p. 7, 10), Casino Guichard (p. 10), Colas (p. 2, 3, 4), Co-Operative Bank (p. 6), Dalkia (p. 9), Danone (p. 5, 7), Deutsche Bank (p. 7), Dexia (p. 8, 10), EADS (p. 8), EDF (p. 9), ETDE (p. 2), Exxon (p. 4, 7), Fanny Mae (p. 10), France Telecom (p. 5, 10), Gemplus (p. 6), General electric (p. 6), Gold King Export (p. 12), Hewlett-Packard (p. 10), IBM (p. 6, 10), Lafarge (p. 10), Marfi's Garment (p. 12), Mattel (p. 6), Michelin (p. 8), Monoprix (p. 10), Motorola (p. 11), Nortel (p. 11), Orange (p. 5), Pastel Hosiery Mills (p. 12), Perum Perhutani (p. 7), Philips (p. 11), PPR (p.12), Procter & Gamble (p. 10), PSA (p. 8), Renault (p. 8, 10), Saint-Gobain (p. 12), Sanofi-Synthelabo (p. 9), SFR (p. 5), Sodexo (p. 9), Sogéa (p. 3), STMicroelectronics (p. 2, 11), St Paul Cos (p. 10), Total Energie (p. 9), TotalFinaElf (p. 5, 9, 10), Triumph (p. 8), Valéo (p. 12), Vinci (p. 2, 3, 4), Vivendi environnement (p. 9, 10), Vivendi Universal (p. 3, 5).

2

## E ditorial

Martial Cozette  
Directeur du CFIE

## Des critères adaptés !

Sur l'ensemble des dirigeants des pays développés, deux seulement ont fait le déplacement à Rome pour le deuxième Sommet de la FAO (Fonds des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation) : Silvio Berlusconi qui, en fait, était déjà sur place, et José

Maria Aznar, en tant que représentant de la présidence tournante de l'Union européenne.

11

Face à l'inertie des gouvernements, on est tenté de s'interroger sur le rôle que les entreprises peuvent jouer pour participer à la disparition de la faim dans le monde. Plusieurs représentants de l'industrie agroalimentaire étaient, du reste, présents lors du Sommet.

12

Leur implication est, cependant, soumise à une contrainte majeure : l'absence de pouvoir d'achat des quelque 815 millions de personnes victimes de malnutrition. Il est donc indispensable d'imaginer des mécanismes de distribution, faute de quoi toute solution technologique sera sans effet.

Mais les entreprises ne peuvent se substituer aux Etats. Elles peuvent simplement coopérer avec eux et avec les organismes internationaux. Dans ce contexte, comment peuvent-elles contribuer à une distribution des richesses qu'elles créent ? Les agences de notation sociétale et les parties prenantes des sociétés peuvent-elles impulser un mouvement ? Sur ce point, il importe de souligner la pauvreté des critères — dans les référentiels élaborés par les agences — qui permettraient de mesurer la contribution des entreprises au développement des économies locales, des territoires et des personnes.

Il est indéniable que la mesure des paramètres composant ce type de critère est délicate. Mais difficile à mesurer ne signifie pas que cela soit impossible. Il faut se pencher sur la question et déceler ou inventer les outils de mesure.

Quoi qu'il en soit, dans l'hypothèse où de tels outils n'existeraient pas, faudra-t-il en conclure que les entreprises ne peuvent faire preuve de performance sur la question du développement ou bien que les dispositifs de notation globale ne sont pas adaptés à ce type de mesure ?

# Le BTP peut-il construire

☛ **Bouygues et Vinci doivent mettre en place une stratégie globale dans des groupes décentralisés.**

☛ **Les stratégies environnementales des différentes filiales sont de qualité très inégales.**

☛ **La sécurité des salariés sur les chantiers est un point d'achoppement majeur du dialogue social chez Bouygues.**

☛ **Les questions sociales et environnementales internationales font l'objet d'une réflexion chez Vinci.**

En prenant la place d'Alstom dans l'indice CAC 40 au début du mois d'avril, Vinci est venu devancer son concurrent Bouygues, relégué second groupe mondial du BTP. Cette nouvelle visibilité apporte aussi son lot de responsabilités à assumer envers les différentes communautés financières, civiles ou publiques qui composent l'environnement de l'entreprise.

Du point de vue de l'organisation, les deux groupes présentent des similitudes. La décentralisation est de mise. Un choix qui, s'il favorise l'initiative, ne facilite pas la remontée de l'information nécessaire à un pilotage global de l'entreprise. C'est pourquoi

Vinci s'est doté, il y a six mois, d'un responsable du développement durable en la personne de Thomas Busuttill. « Chaque filiale fait avec sa culture », explique-t-il. « Mon rôle consiste à identifier et diffuser les actions existantes en terme de développement durable au sein des filiales. » Dès lors, les filiales disposent d'une large autonomie dans la gestion des enjeux sociétaux.

## Construire sans détruire

Cette autonomie, doublée de la grande diversité de taille et d'environnement des chantiers, démultiplie les pratiques mises en œuvre pour répondre aux contraintes réglemen-

taires. Et notamment à la proximité de l'échéance de la loi sur les déchets du 13 juillet 1992 qui pose la limitation de mise en décharge aux seuls déchets ultimes, c'est-à-dire aux matériaux qui ne sont plus susceptibles d'être valorisés.

Thomas Busuttill a réalisé pour Vinci une note de synthèse sur les déchets de chantiers pour recenser les meilleures pratiques. En 2003, une opération d'envergure sera menée pour homogénéiser les pratiques. « La taille et la localisation des chantiers posent des contraintes au traitement des déchets. Il est difficile de trier sur place à la Défense », souligne-t-il. La détermination du meilleur choix de traitement nécessite des outils. C'est pourquoi Vinci travaille à la conception d'un logiciel d'identification des différentes situations, des divers types de déchets et des différents types de prestations offerts par les sous-traitants.

Chez Bouygues Construction, le tri sélectif des déchets commence à s'installer. « On a parfois du mal sur place. Nous avons donc recours à des centres de tri externes », commente M. Rutishauser, directeur sécurité, santé et

environnement de Bouygues Construction. Bouygues se dit cependant capable de répondre ponctuellement à un cahier des charges contraignant en matière d'environnement. Au Maroc, l'entreprise est parvenue à répondre au cahier des charges de son donneur d'ordre STMicroelectronics qui prévoyait l'obtention du label « chantier propre ».

Mais la politique environnementale du groupe en est à ses balbutiements. Un guide a été édité à destination de l'ensemble des salariés. Trois filiales, Bouygues TP, ETDE et Terrassement, ont entamé une démarche de certification environnementale ISO 14001. « L'organisation est déjà en place. Il ne reste plus qu'à la mettre sur papier », commente M. Rutishauser.

Le groupe Bouygues dispose d'une filiale plus avancée en matière de certification. Colas Environnement a entamé une démarche de certification ISO 9000 (qualité) et ISO 14000 (environnement) pour l'ensemble de ses sites industriels. Mais à la fin de 2001, sur les 178 établissements certifiés toutes normes confondues, 19 seulement l'étaient sur la base

## Répartition des effectifs et du chiffre d'affaires 2001 (en milliers d'euros)

VINCI				BOUYGUES			
Activité	Filiales	Chiffre d'affaires	Effectifs	Activité	Filiales	Chiffre d'affaires	Effectifs
Concessions	Cofiroute	1 791	19 314	Telecom-Média	Bouygues Telecom TFI	5 465	10 109
Energie-information	GTIE	3 098	25 316	Services	Saur	2 500	24 118
Routes	Eurovia	5 689	38 084	Construction	ETDE		
Construction	GTM, Sogéa	6 114	44 922		Bouygues Construction	14 650	90 460
Autres	Sorif	480	1 863	Autre	Bouygues Immobilier	25	347
Total		17 172	129 499	Total		22 640	125 034

# Un monde durable ?

d'ISO 14000 (16 en France, 2 en Belgique et 1 en Hongrie).

## Prévenir les risques

Chez **Bouygues** comme chez **Vinci**, les démarches de certification environnementale s'accompagnent d'efforts en matière de politique de prévention. **Bouygues TP**, **ETDE** et **Terrassement** cherchent à obtenir la norme OHS 18000 en même temps que l'ISO 14000. Chez **Vinci**, la filiale **GTM** s'est fixé l'objectif d'une triple certification qualité-sécurité-environnement à échéance 2004. Toutes les entités de **GTM** sont certifiées ISO 9000, les deux-tiers ont obtenu la certification ISO 14000 et 40 % environ disposent de la norme de sécurité britannique BS 8800. Même démarche pour l'international, où la norme néerlandaise VCA a été retenue.

Toujours chez **Vinci**, la filiale **Sogéa** n'a pas opté pour une norme standard mais a préféré constituer son propre référentiel. Il est appliqué depuis le début de l'année. Un document simplifié est en cours de diffusion auprès des ouvriers. Le référentiel **Sogéa** sert de base à un guide des bonnes pratiques pour les entreprises générales et les sous-traitants, guide en cours de réalisation par l'organisation professionnelle Entreprises générales de France. Le référentiel apparaît donc crédible.

Chez **Bouygues**, **Colas** se distingue en matière de sécurité sans pour autant avoir entamé de démarche de certification. L'entreprise est régulièrement primée pour la qualité de sa politique de prévention. En France, **Colas** a remporté 10 des 16 concours sécurité de la FNTP<sup>1</sup>. La performance de

**Colas** s'illustre en chiffres : 126 centres sur 250 n'affichent aucun accident. Des résultats qui résultent d'une politique de prévention active depuis dix ans. Depuis 1992, **Colas** s'est doté d'une charte sécurité qui couvre le monde et contient les lignes directrices de la politique sécurité du groupe. Elle porte sur le respect des hommes, du client et du travail.

Plus le niveau de sécurité est élevé, plus il est difficile de le faire progresser. « *Nous avons beaucoup baissé, mais maintenant nous stagnons* », confirme Denis Pagot, responsable HSE de **Colas**. C'est donc de nouveaux axes de travail qu'il faut développer. « *La formation est l'un des éléments permettant de diminuer le nombre d'accidents. Aujourd'hui, nous travaillons plus sur la connaissance et la motivation* », précise M. Rutishauser. **Bouygues Construction**, travaille sur l'analyse des risques et des incidents à partir des situations à risques relevées lors des audits de filiales. « *L'objectif est le partage et la mutualisation des connaissances* », explique Thomas Busuttill qui prépare pour **Vinci** une base de données sur les meilleures pratiques en matière de sécurité et d'environnement.

Côté salariés on est plus sceptique. Devant l'augmentation des accidents mortels en France entre 1999 et 2000 (de 147 à 191), les organisations syndicales demandent des comptes. « *Certains accidents ne sont pas déclarés* », explique un délégué CGT de **Bouygues**. Cet ex-salarié d'**ETDE** apporte un témoignage personnel. Il aurait été mis en congé exceptionnel pour que son accident ne soit

## Corruption et discrimination

L'histoire du BTP est parsemée de malversations financières. Si en France, le nouveau code des marchés publics devrait contribuer à assainir la situation, les acteurs du secteur ont mis en place des dispositifs de prévention des actes de corruption. « *C'est indispensable compte tenu de notre passé* », explique-t-on chez **Vinci**. Au niveau des organes de direction, un comité des risques informe le président de toutes prises d'affaires d'un montant supérieur à 30 millions d'euros. Corruption et sécurité sont au programme. Tous les dirigeants et nouveaux dirigeants reçoivent une note cadre sur la déontologie des affaires qui contient les principes à respecter en matière de délégation de pouvoir et de prises d'affaires. Elle devrait trouver son extension sous forme d'un code de conduite à l'usage des salariés et des parties-prenantes en 2003.

Chez **Bouygues**, l'institut **Bouygues** du management dispose d'un module « éthique des affaires ». Par ailleurs, le conseil d'administration s'est doté d'un comité spécialisé « Ethique et mécénat ». « *Ils sont à la fois juge et partie. L'image est impeccable mais si l'on voit dans l'arrière cour, les choses sont différentes* », s'étonne Philippe Laurent de la CGT. Ce cadre du groupe affirme avoir été témoin d'actes de corruption en Thaïlande. Sur la base de ces faits, deux plaintes ont été déposées au tribunal de grande instance de Paris et au TGI de Versailles. Après avoir jugé la plainte irrecevable, le doyen des juges de Paris a finalement reconnu sa recevabilité. Le ministère public, de son côté, ne s'en est toujours pas saisi. En juillet 2001, après une intervention sur la chaîne cryptée Canal + (groupe Vivendi Universal), M. Laurent se voit notifier son licenciement. Salarié protégé par son statut de représentant syndical, son licenciement est soumis à l'autorisation de l'inspection du travail. Elle est refusée en décembre 2001. **Bouygues** fait appel de la décision auprès du ministère de l'Emploi en début d'année, la décision rendue le 3 mai 2002 est favorable à Philippe Laurent. Considérant les refus d'attribution professionnelle et de formation, l'absence d'entretien annuel d'évaluation et « *qu'il est établi que l'organisation syndicale CGT a rencontré des difficultés particulières dans la campagne des élections professionnelles du 28 mars 2002 [...] le caractère discriminatoire de la procédure engagée à l'encontre de Monsieur Laurent est établi* ».

pas déclaré. Car au-delà de la dimension humaine, les accidents ont un coût financier et correspondent à des heures de travail perdues. Compte tenu des marges très faibles, de l'ordre de 2 à 3 %, dans la construction, les gestionnaires de chantiers sont soumis à une pression sur la rentabilité répercutée sur les salariés accidentés. « *Des orientations sont données par l'entreprise pour éviter de déclarer les accidents du travail* », explique Bernard Pracht de la CGT.

## Les risques de la sous-traitance

Le recours à l'intérim brouille aussi les cartes. Les accidents d'intérimaires n'entrent pas dans les statistiques des groupes. « *On constate pourtant un accroissement du nombre d'accidents avec la progression de l'intérim* », affirme la CGT.

C'est que le manque de formation des intérimaires les rend plus vulnérables à l'accident.

Vinci a élaboré une charte avec les sociétés de travail temporaire pour trouver des solutions communes à ces problèmes. Le texte a été rédigé à l'occasion du renouvellement du contrat-cadre et prévoit des engagements réciproques. « *Nous sommes de grands consommateurs de travail temporaire. Il s'agit d'instaurer une relation partenariale pour retrouver les mêmes personnes d'un chantier à l'autre. Il y a aussi des engagements de notre part en matière de sécurité* », explique Thomas Busutil. La charte de Vinci « *améliore la situation mais ne favorise pas l'emploi stable* », note la CGT.

Cette stratégie sera étendue à d'autres contrats-cadres au fur et à mesure de leur renouvellement « *dans une logique de mieux-disant* », précise Thomas Busutil. Les relations avec les sous-traitants devraient alors être à l'ordre du jour. « *Les conditions de travail sont moins bonnes chez les sous-traitants. Il n'existe pas de moyens pour contrôler les conditions de travail car la représentation syndicale y est faible* », remarque Brice Werner, représentant syndical au comité de groupe de Vinci. Dans ce contexte, le contrôle des engagements s'avère difficile à mettre en œuvre.

### Maîtriser le risque à l'international

« *Nous exportons la sécurité à l'international. Nous ne faisons pas de différence entre la*

## Tchad-Cameroun : un projet controversé

Le consortium mené par Exxon concernant le projet très contesté de pipeline reliant le Tchad au Cameroun comprend Bouygues et Vinci. Exxon prévoit de développer 300 puits de pétrole dans le bassin de Doba. Le pétrole sera transporté sur plus de 1000 km au port de Kribi (Cameroun) d'où il sera exporté par voie maritime. Le soutien de la Banque mondiale, via un prêt de 200 millions de dollars, a été crucial pour que le projet voit le jour. Il associe les ONG à sa réalisation. Bouygues a fourni différentes installations et stations de pompage situées sur le tracé du pipeline. Vinci y a réalisé 400 km de routes. Sur la demande de son donneur d'ordre, Exxon, Vinci s'était engagé sur plusieurs volets :

**Social** : la main-d'œuvre non qualifiée devait être recrutée équitablement entre chaque village et recevoir une formation de spécialité. Pour tenir cet engagement, des équipes de Vinci devaient visiter les villages avant les travaux pour expliquer ce qui allait se passer et les besoins en main d'œuvre. Sur les chantiers, des formations aux meilleurs gestes étaient dispensées aux ouvriers locaux. Il était aussi prévu une revue quotidienne des risques de sécurité. Enfin, les fournisseurs locaux devaient bénéficier d'une préférence sous réserve de répondre aux critères de qualité du groupe. Vinci a toutefois essuyé les critiques de certaines ONG locales. « *Certains ouvriers ont accompagné le chantier tout au long de son avancement. Il était donc parfois difficile de recruter localement. On a aussi reproché à Vinci de se servir des hommes comme de mouchoirs jetables. Il s'agissait plutôt des difficultés de terrain. Mais cela s'est bien passé, les engagements ont été tenus. C'est vérifié* », commente Thomas Busutil.

**Environnement** : des études systématiques floristique, faunique et sociétale des sites traversés devaient être réalisées. La découverte de sites archéologiques devait être tenue confidentielle « *pour éviter le vandalisme* » et être obligatoirement signalée aux autorités locales. La construction des routes devait éviter de traverser les zones peuplées. Enfin, il fallait veiller à ce que la coupe de bois profite aux villageois et au remplacement des coupes.

France et le monde », affirme M. Rutishauser. L'organisation du contrôle y est pourtant plus délicate. Chez Bouygues Construction, chaque grand chantier est doté d'un ou plusieurs techniciens sécurité en charge de la prévention. Sur le chantier, la formation prend la forme d'un *tool box meeting*, réunion d'un quart d'heure seulement mais répétée plusieurs fois par mois. Autre filiale de Bouygues, Colas est dotée d'un animateur sécurité par filiale au Danemark, en Italie et aux Etats-Unis. Un animateur est en charge de l'océan Indien à Madagascar et un poste a récemment été créé pour l'Afrique de l'Ouest. « *A terme, chaque filiale aura un*

*responsable sécurité. Tout se structure en ce moment* », explique Denis Pagot.

En matière de sécurité, « *nous sommes paradoxalement meilleurs à l'international* », reconnaît Thomas Busutil de Vinci. Le taux de gravité du chantier de construction du stade d'Istanbul s'établit à 2,55. Comparée à une moyenne française qui se situe entre 3 et 4, la performance pourrait être appréciable. « *Mais il faut comparer ce qui est comparable et nuancer la vision.* » Les conditions sociales dans les pays émergents sont très différentes et certains accidents ne donnent pas lieu à un arrêt de travail. Ce qui explique que l'indice sécurité de Colas pour la zone Afrique, Antilles, océan Indien, Asie s'établisse à 3,47 en 2000, un niveau bien meilleur que celui de la zone France (21,31). Le suivi des indicateurs en valeur absolue perd donc de son sens. « *Ils n'ont pas la même signification. C'est la tendance qui est surveillée* », explique Colas. En tendance, l'indice de la zone France a évolué de 39 % entre 1995 et 2000 alors que

sur la même période la zone Afrique s'améliorait de 24 %.

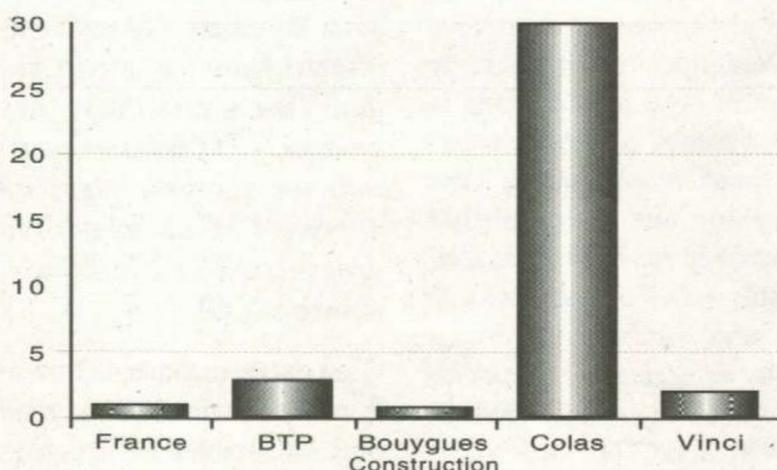
Le pilotage d'une politique internationale en faveur du développement durable n'est donc pas chose aisée. Vinci s'est pourtant attelé à la rédaction d'une charte sociale internationale. Ce texte, qui devrait voir le jour en 2003, contiendra des références aux conventions de l'OIT et aux directives de l'OCDE.

« *Certains points seront difficiles à intégrer aujourd'hui mais peut-être demain* », reconnaît Thomas Busutil. C'est aussi la vérification de la réalité des engagements qui pose question. Syndicats, organisations professionnelles internationales ou ONG pourraient être donc sollicités pour modifier la gestion des ressources humaines dans le cadre des grands projets. Ces partenariats avec les ONG sont encore peu nombreux mais ne sont pas sans risques. « *Chacun doit y trouver son compte sans y perdre son âme* », commente Thomas Busutil.

EV

<sup>1</sup> Fédération nationale des travaux publics

### Taux de gravité de l'année 2000



## Bouygues, France Telecom et Vivendi condamnés

UFC-Que choisir a obtenu gain de cause le 22 mai dans les procédures qu'elle avait intentées aux trois opérateurs de téléphonie mobile Orange (France Telecom), SFR (Vivendi Universal) et Bouygues Telecom. L'association de consommateurs avait dénoncé les palliers de facturation qui conduisaient au paiement d'un temps non utilisé allant jusqu'à 30 %.

Trois procédures distinctes avaient été engagées et c'est SFR qui écoppe de la sanction la plus lourde pour avoir unilatéralement modifié les contrats. Le 15 mai 2000, les conditions tarifaires instaurent une première minute indivisible et une facturation par palier de 30 secondes, ce système remplaçant le paiement à la seconde en vigueur. La condamnation oblige l'opérateur à revenir au système antérieur au 15 mai 2000 pour ceux qui étaient déjà clients à ce moment là. SFR devra verser 3 000 euros de dommages et intérêts au collectif des consommateurs et une indemnité de 2 300 euros à l'UFC-Que choisir. SFR a fait appel de cette décision et demandé la suspension provisoire de son exécution pour permettre l'expertise du Conseil national de la consommation. SFR souligne aussi que la décision ne remet pas en cause le principe des facturations par palier « *reconnu par l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> février 2002* ».

France Telecom est condamné pour information insuffisante sur le mode de facturation. Il devra s'acquitter de 4 000 euros de dommages et intérêts à UFC-Que choisir et d'une amende de 2 300 euros. Orange doit en outre arrêter ses publicités à caractère trompeur dans un délai de 45 jours suivant la notification de la décision. Bouygues Telecom écoppe d'une sanction moins lourde, dans la mesure où l'opérateur avait modifié ses publicités après que l'association de consommateurs lui eut notifié une assignation en justice. Il devra payer 3 000 euros à UFC-Que choisir et 2 300 euros de frais de justice.

**OGM.** Le rapport publié par la Chambre des Lords au Royaume-Uni a soulevé un tollé de la part des associations de consommateurs et écologistes. L'étude s'oppose à la proposition de l'Union européenne de rendre obligatoire l'étiquetage des produits fabriqués à partir de maïs transgénique. Le rapport réfute la faisabilité du système de traçabilité demandé par la commission. Les importations en vrac, pour le maïs ou le soja par exemple, constitueraient un obstacle majeur à la mise en œuvre de la traçabilité. Il propose aussi que le terme « sans OGM » soit restreint aux produits pour lesquels la totale absence d'OGM peut être garantie à toutes les étapes de la production. Les associations de consommateurs soutiennent toujours la proposition de Bruxelles et pensent qu'il est indispensable d'aller vers un système d'étiquetage basé sur la traçabilité. « *Non seulement cela accroîtra le choix du consommateur mais cela aidera aussi le contrôle du développement des OGM et de leur impact, et permettra le retrait du produit si nécessaire* », explique Sue Davis de la Consumer Association. Les Amis de la Terre UK qui avaient soutenu la proposition européenne affirment que les nouvelles règles peuvent être mises en œuvre et « *emploient les mêmes procédures que celles déjà utilisées par la plupart des supermarchés* ».

**Europe.** La Commission européenne a adopté le 7 mai dernier une communication sur sa nouvelle stratégie en matière de politique des consommateurs pour la période 2002-2006. Les trois objectifs poursuivis par la Commission sont un niveau élevé de protection des consommateurs, une application effective des règles de protection des consommateurs et, enfin, une plus grande participation des organisations de consommateurs aux politiques communautaires. Les questions relatives à la sécurité alimentaire ne figurent pas dans cette communication car elles font l'objet de projets législatifs distincts.

**Tendance.** Selon une étude IPSOS sur les tendances de consommation, il ressort que les Français sont de plus en plus attentifs à la traçabilité des produits et aux conditions de production, attendant notamment plus de transparence sur les circuits de distribution. L'éthique des marques deviendrait donc une composante importante du choix des Français en matière de consommation. La prise de conscience devrait se traduire dans les achats : en 2001, 44 % des Français se déclaraient « *prêts à acheter des produits qui respectent les valeurs de l'économie solidaire* »... et 40 % « *prêts à boycotter les produits ne respectant pas ces valeurs* ». TotalFinaElf, selon cette même étude, aurait du mal à redresser son image depuis les affaires successives de l'Erika puis d'AZF. Danone se sortirait mieux de sa « *crise* » due aux derniers licenciements grâce à un engagement déjà ancré en faveur de l'environnement et de la santé.

Prix de l'abonnement : personnes physiques, 30 euros, personnes morales, 85 euros.  
 Prix au numéro : 15 euros.  
 Directeur de la publication : Charles Mouttet.  
 Comité de rédaction : Eric Vidal, Charles Mouttet, Ben Lefetey, Martial Cozette, Parijat Baijal, Isabelle Blaes-Kane.  
 Numéro d'ISSN : 1253-4439  
 Numéro de commission : 1105 G 77519.  
 Impression : Presse Pluriel, 19 rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris. Tél. : 01.43.66.71.53.

CFIE (Centre Français d'Information sur les Entreprises, association loi 1901) : 52, boulevard d'Ornano - 75018 Paris. Tél. : 01.46.06.07.08.  
 Fax : 01.46.06.05.06.  
 Courriel électronique : cfie@club-internet.fr.  
 Site web : <http://www.cfie.net>

## ISR : La SEC se cherche

La SEC a tenu son premier sommet des investisseurs. A cette occasion, le fonds d'investissement socialement responsable (ISR) Domini Social Investment a incité ses pairs et actionnaires individuels à soutenir les propositions de la SEC, l'organe de contrôle des opérations boursières américaines, sur les mesures de publicité des politiques de vote de résolution. Par ailleurs, le *Social Investment Forum* (SIF) a offert son assistance à la SEC pour la tenue d'une table ronde sur le *reporting* des risques sociaux et environnementaux. La SEC a répondu que l'étendue de la diffusion d'informations par les entreprises, y compris sur les aspects sociaux et environnementaux, pourrait faire l'objet de réformes et qu'elle gardait la proposition du SIF en mémoire. Et la SEC doit réfléchir à son fonctionnement si l'on en juge par les déboires de Marie-Claude Hessler, une actionnaire engagée de **Mattel**. Car cette année, les actionnaires de **Mattel** n'ont pas pu se prononcer sur le projet de résolution proposant l'amélioration des conditions de travail chez les sous-traitants du groupe. Le texte de la résolution avait été régulièrement envoyé à **Mattel** en décembre 2001. Le 17 janvier 2002, **Mattel** a saisi la SEC, pour demander l'autorisation de ne pas soumettre la résolution au vote des actionnaires. Le groupe n'a pas prévenu les actionnaires de la procédure qu'il avait engagée, contrevenant ainsi aux dispositions de la SEC. Malgré tout, **Mattel** a renvoyé à l'actionnaire le texte de sa réponse à la proposition mais sans l'informer de la procédure en cours. « *Ce faisant, Mattel trompe l'actionnaire dans son action* », explique Marie-Claude Hessler, l'auteur de la résolution. Malgré des protestations à la SEC sur les procédés mis en œuvre et reconnus par l'autorité boursière, celle-ci a tout de même donné raison au groupe.

**Actionnaires.** La loi française sur les nouvelles régulations économiques permet au comité d'entreprise de demander la convocation des actionnaires. Le comité d'entreprise (CE) peut aussi requérir l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour de cette assemblée. C'est le CE de la société **Gemplus** qui a fait le premier usage de cette disposition. Dans le cadre de son droit d'alerte, le CE a demandé l'assistance d'un cabinet d'experts comptables dont le rapport finalisé en juillet 2001 avait révélé les avantages exorbitants accordés à certains dirigeants de la société. Devant l'inertie du conseil de surveillance de la société, le CE a obtenu du tribunal de commerce de Marseille la nomination d'un mandataire chargé de convoquer en assemblée les actionnaires de **Gemplus**.

**Notoriété.** Selon une étude Novethic-Amadeis-Lombard Odier, 60 % des investisseurs institutionnels français s'approprient à investir « socialement responsable ». 22 % d'entre eux estiment que la part des ISR dans leur allocation globale d'actifs sera supérieure à 10 %. Pour le panel (35 des principaux investisseurs institutionnels français), CDC Ixis AM a la notoriété la plus importante en matière d'ISR, suivie de la société de gestion Apogé.

**Campagne.** Le Forum européen pour l'investissement responsable (FIR) lance un appel aux instances européennes pour que la directive sur l'activité des institutions de retraite (IRP) inclue la prise en compte de considérations socialement responsables dans la gestion des placements. La valeur des actifs détenus par les IRP en Europe dépasse 2 000 milliards d'euros, soit 25 % du PIB de l'Union. En France, il n'y a pas de fonds de pension mais les caisses de retraite complémentaires Arrco et Agirc, qui entrent dans le champ de la directive, peuvent, depuis 2001, placer jusqu'à 40 % de leurs réserves techniques en actions. L'action de FIR prend place dans une campagne à l'échelle européenne. L'appel a été lancé simultanément dans plusieurs pays européens.

**Actionnaires engagés.** Pour la troisième année consécutive, des organisations écologistes et des investisseurs socialement responsables ont déposé une résolution à l'occasion de l'assemblée générale d'actionnaires de la compagnie pétrolière britannique BP. Cette année, la résolution a recueilli 11 % des votes (13 % l'année dernière). La coalition demandait à la direction du groupe de clarifier ses procédures de contrôle des risques encourus par ses actionnaires dans le cadre de ses investissements dans des régions à fort risque environnemental. C'est notamment l'exploitation des gisements pétroliers en Arctique qui était visée. De l'autre côté de l'Atlantique, les actionnaires socialement responsables américains déposeront 712 résolutions pendant la période des assemblées générales. Selon le centre de recherche IRRC et l'US SIF, 428 portent sur la gouvernance d'entreprise, parmi lesquelles 32 sont consacrées aux commissaires aux comptes. L'affaire Enron laisse sa trace... 261 questions sont centrées sur la responsabilité de l'entreprise, dont 45 (46 en 2001) sur les normes sociales du travail et 18 (7 en 2001) sur le réchauffement climatique. Enfin, pour la première fois cette année, des résolutions transversales mêlant gouvernement d'entreprise et question sociale seront déposées en assemblée générale. Elles sont au nombre de 23 et portent sur la représentation des femmes ou des minorités dans les conseils d'administration, ou sur la liaison de la rémunération des dirigeants à des indicateurs de performance sociale.

**Actionnaires salariés.** Le syndicat Communication Workers of America (CWA) de **General Electric** (GE) a déposé une résolution lors de l'assemblée générale du groupe le 24 avril 2002. La résolution demandait que les revenus de la caisse de retraite soient exclus du calcul de la rémunération des dirigeants liée à la performance financière. En effet, les profits du fonds de pension contribuent à augmenter les profits avant impôts du groupe à hauteur de 10,6 %. « *Cela signifie que 10,6 % de la somme utilisée pour calculer la rémunération liée à la performance des dirigeants n'a rien à voir avec la gestion de l'entreprise* », explique le CWA. Selon le syndicat, la direction maintient « *un encours du fonds de pension trop élevé plutôt que de donner des augmentations aux retraités et aux salariés* ». La résolution a reçu 13,2 % des votes. Une résolution similaire a été déposée à l'assemblée générale d'**IBM** où les revenus du fonds représentent 13,2 % du revenu avant impôts de l'entreprise. Elle a reçu le soutien de 19,9 % des votes.

**Banque.** La **Co-Opérative Bank** britannique a enregistré des profits records. Les profits avant impôts de la banque alternative britannique ont augmenté de 12 % par rapport à l'année précédente pour s'élever à 456 millions de livres. La banque se différencie par sa politique éthique. Elle n'investit ni ne fournit de services financiers aux entreprises du secteur de l'armement ou aux entreprises qui portent atteinte à l'environnement. Le 1<sup>er</sup> mai, elle a annoncé qu'elle ne ferait pas d'affaires avec les entreprises du secteur des biotechnologies impliquées dans les modifications génétiques ou le clonage. La **Co-Op Bank** offre aussi une carte de crédit Greenpeace, faite d'un plastique moins toxique que celui des cartes standards et qui a rapporté 250 000 livres à l'association sur les cinq dernières années.

## ONG & associations

**Finance et droits humains.** Amnesty International a décidé d'investir dans le premier groupe pétrolier, **Exxon**, dans le but d'introduire une résolution à l'assemblée générale du groupe le 29 mai dernier. Amnesty tente de persuader **Exxon** d'adopter une politique en faveur du respect des droits humains et utilise sa notoriété pour convaincre d'autres investisseurs de soutenir la résolution. Amnesty presse **Exxon** d'adopter une politique formelle basée sur la déclaration universelle des Droits de l'Homme et de se soumettre à des audits externes. Amnesty a rallié à ses objectifs différents acteurs : Walden Asset Management, l'AFL-CIO, et d'autres fonds. La résolution a recueilli 6,8 % des votes et devrait être présentée à nouveau l'année prochaine. En 1998, Amnesty a créé un fonds de 200 000 USD pour acheter des actions d'entreprises qui peuvent faire l'objet de campagnes d'actionnaires.

**Lobby contre lobby.** Tierra Incognita, soutenue par Action Santé Environnement, le CNIID (Centre national d'information indépendante sur les déchets), Greenpeace et Ecologie sans frontières, lance une campagne « Du cadmium... et puis quoi encore ? » pour demander le retrait du cadmium du circuit économique. Le cadmium est un métal lourd qui s'accumule dans l'organisme. En 1988, la commission européenne décidait l'interdiction du cadmium. La directive 91/157/CEE devait être révisée pour interdire le cadmium dans les piles et accumulateurs d'ici à 2008. Mais le 21 juin 2001, le projet a été suspendu. « *Le principal*

*fabricant mondial d'accumulateurs au cadmium, SAFT, à la suite d'un intense lobbying, aurait-il fini par avoir raison de la détermination de la Commission ? »*, interroge Tierra Incognita. SAFT, filiale d'**Alcatel**, contrôle 90 % du marché des batteries pour véhicules électriques. On trouve en moyenne 38 kg de cadmium par batterie. Tierra Incognita demande au gouvernement français et à la DG Environnement de l'UE d'interdire l'utilisation du cadmium.

**Forêts.** L'association écologiste Robin des Bois a lancé un appel au boycott des meubles en teck distribués par les magasins **Carrefour**. Le teck utilisé par les entreprises de l'ameublement provient d'Indonésie, pays où l'instauration d'une gestion durable des forêts se heurte à d'énormes difficultés. L'abattage illégal de bois y représente le double de la production légale. **Carrefour**, qui appartient au club Pro-forêt de WWF, avait débuté un travail visant à garantir la traçabilité afin d'utiliser exclusivement du bois certifié FSC, un label qui garantit la bonne gestion des forêts, à échéance 2008. Or, le fournisseur indonésien des sous-traitants de **Carrefour**, **Perum Perhutani**, s'est vu retirer le label FSC par l'entreprise de certification Smartwood en avril 2001 pour le non-respect des dispositions relatives à la participation des usagers de la forêt aux revenus de l'exploitation et aux mesures d'interdiction du braconnage de bois. Carrefour se défend en précisant que les achats sont effectués un an et demi avant leur distribution en magasin. Le groupe, qui a rompu ses relations commerciales avec **Perum Perhutani**, a choisi d'abandonner le teck pour diversifier ses approvisionnements labellisés. L'Indonésie est en effet le seul pays producteur de teck à disposer d'une industrie de transformation.

## Institutions

**Environnement.** Le 3<sup>e</sup> rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) prévoit un avenir sombre pour la planète d'ici à 2032. 70 % des surfaces émergées pourraient être affectées par les effets de la construction des routes, des industries extractives et des villes avec des conséquences destructrices sur la flore et la faune. L'Amérique latine serait la plus touchée avec 80 % de sa superficie frappée. Dans le domaine de l'eau, plus de la moitié des habitants de la planète pourraient être touchés par la pénurie en 2032 « *si les forces du marché continuent à avoir la haute main sur l'évolution de la situation politique, économique et sociale mondiale* ». Face au scénario « marché d'abord », les Nations unies préconisent une option « durabilité d'abord » qui met l'accent sur « *des changements profonds dans les valeurs et les modes de vie, ainsi que l'adoption de politiques rigoureuses* ».

**Johannesburg.** Le PNUE a publié un rapport sur l'impact global de l'activité des entreprises sur la planète, et sur leurs efforts pour moins polluer. Les résultats montrent une planète plus polluée qu'il y a dix ans, lors du

sommet de la Terre de Rio en 1992. Dans la plupart des secteurs, seul un petit nombre d'entreprises se préoccupent sérieusement de développement durable, remarque Jacqueline Aloisi de Larderel, sous directeur exécutif du PNUE. Elle cite notamment **Danone** dans le secteur de l'eau et la **Deutsche Bank** qui a refusé de participer au barrage des Trois Gorges en Chine à cause de son impact négatif sur l'environnement. Elle recommande d'inciter les entreprises à publier leurs données environnementales et sociales dans un rapport annuel, afin de généraliser les bonnes pratiques. Depuis Rio, près de 2 000 compagnies ont publié ce type de rapport « *mais beaucoup sont des rapports d'autosatisfaction* ». Le PNUE souhaiterait aussi que l'on s'interroge sur la croissance et la demande de plus en plus forte de biens et services, qui « *prennent le pas sur les progrès accomplis* ». Cette tendance provoque une augmentation des déchets.

**Site web : <http://www.cfie.net>**

Ce site est appelé à évoluer régulièrement. Pour l'heure, il offre une présentation du CFIE, l'historique des sommaires d'*Impact Entreprises*, quelques dossiers et une galerie de dessins humoristiques. Un forum sera prochainement ouvert et proposera des discussions basées sur les analyses du CFIE concernant les entreprises de son panel.

## Conditions de travail

A l'invitation du syndicat pakistanais, United Workers Union, un représentant de la *Clean Clothes Campaign* (CCC) a visité l'usine International Foundation Garments (IFG), un fournisseur pakistanais de Triumph. Les 600 ouvriers sont généralement satisfaits : tous les salariés ont un contrat, bénéficient d'une retraite et d'une assurance maladie. Les conditions de travail sont bonnes et selon les représentants syndicaux locaux, l'entreprise est dirigée par une femme avec une vision moderne qui pense que les salariés ont des droits et autorise donc la présence de syndicats. Les heures supplémentaires sont occasionnelles et payées double. Selon la CCC, le problème principal concerne les salaires (2 600 à 3 000 roupies en atelier et 3 800 dans les bureaux). Le salaire minimum vital se situe aux alentours de 5 000 roupies. Mais la situation est bien meilleure qu'ailleurs au Pakistan. Aussi soulever la question avec Triumph pourrait être contre-productif. La CCC souligne qu'elle n'a pu s'entretenir qu'avec la direction et les représentants syndicaux et que certains faits pourraient avoir échappé à leur vigilance.

### « Reporting sociétal »

Le Parlement européen a soutenu un rapport le 30 mai demandant aux multinationales d'évaluer leur impact social et environnemental dans leur rapport annuel. Le document n'est pas prescriptif mais la Commission européenne prépare un document sur la responsabilité sociale des entreprises.

# Sociétal

## Le CAC 40 en bref

### Sous-traitance

Le syndicat Sud a organisé la défense des droits des salariées de la société de nettoyage **Arcade**, sous-traitant du géant de l'hôtellerie **Accor**. Les femmes de chambre qui s'occupent de l'entretien des chambres des Novotel, Mercure, et Ibis de Paris et de la région parisienne sont employées dans des conditions de travail particulièrement difficiles. Pour un salaire de 7,16 euros de l'heure, soit 49 centimes de plus que le Smic, elles sont tenues d'atteindre l'objectif irréalisable de 3 à 3,5 chambres de l'heure. Les dépassements d'horaire ne sont ni tolérés ni rémunérés. Les jours de repos hebdomadaires peuvent parfois être fixés du jour au lendemain par la direction voire, dans le cas des salariées les plus vulnérables, tout simplement retirés. Les salariées d'**Arcade** sont pour beaucoup d'origine modeste ou étrangères et peu au fait de leurs droits. Sud a souligné la responsabilité d'**Accor** en tant que donneur d'ordre.

### Dialogue social

**Dexia** a signé en mai un accord avec le syndicat belge CNE-LBC concernant les modalités sociales de l'intégration du réseau belge **Artésia**. Cet accord concerne en particulier les 2 600 suppressions de postes envisagées (18 % des effectifs en Belgique). Les syndicats SETCa-BBTK et CGSLB-ACLVB avaient déjà apposé leur signature en mars dernier.

### Restructuration

EADS Launch Vehicles (LV), la filiale lanceur d'**EADS**, va regrouper, après restructuration, les activités actuellement dispersées dans la filière spatiale de trois sites en France (3 200 personnes) et quatre en Allemagne (2 000 personnes dont 1 200 à Brême). Les effectifs, qui avaient déjà diminué

de 550 personnes sur la période 2001-2002, pourraient encore être visés par un plan social en 2003. Les syndicats craignent qu'**EADS LV** ne devienne une société d'ingénierie.

### Actionnariat salarié

**Michelin** a lancé sa première augmentation de capital, Bib'Action, à destination de ses salariés. 100 000 salariés sur 127 000 sont concernés dans seize pays. 1,3 million d'actions (0,96 %) leur sont réservées au prix de 35 euros. La décote est de 20 %, l'abondement est de 50 % sur les dix premières actions et de 33 % sur les 10 suivantes. Des facilités de paiement sont prévues. La CGT et SUD soulignent que les bas salaires n'auront pas les moyens d'y participer. La seconde opération aura lieu l'année prochaine et portera sur 1,4 million d'actions.

### Emploi

**PSA** va embaucher 700 personnes à Coventry (Royaume-Uni) d'ici à 2003 pour accroître la production de la Peugeot 206 de 200 000 à 230 000 unités.

### Argentine

**Renault** a redémarré l'activité de son site argentin de Santa Isabel après quatre mois de fermeture. 620 personnes ont repris le travail. Les 630 autres salariés sont au chômage technique et attendent un probable licenciement. Les négociations avec les syndicats ont abouti à ce qu'ils perçoivent 40 % de leur salaire pendant un an et bénéficient d'une couverture médicale. L'usine **Renault** ne fournit que le marché argentin en chute de 64,8 % tandis que celui de **PSA** sert aussi à approvisionner le marché brésilien. C'est pourquoi il a été rouvert deux mois plus tôt mais avec tout de même une réduction d'effectifs de 550 postes sur 1 800.

## Investissement

**Sanofi-Synthélabo** va investir 29 millions d'euros pour étendre son centre de recherche de Toulouse (Haute-Garonne). Le nouveau bâtiment sera capable d'accueillir 100 chimistes contre 50 à l'heure actuelle. A horizon 2008, les effectifs du site toulousain pourraient être doublés. La modernisation du site de production de Colomiers (banlieue toulousaine) bénéficiera de 18 millions d'euros dans le but d'augmenter la capacité de production de 36 millions de produits à 45 millions d'ici à 2004. Elle regroupera aussi certaines activités transférées du site de Coutances (Manche) dans les spécialités liquides. Le site de Colomiers emploie 180 salariés.

## Discrimination

Selon le syndicat canadien Hospital Employees Union (HEU), les deux entreprises, **Sodexo** et le cabinet de conseil **The Fifth Option** (représentant une entreprise inconnue), voulant participer au programme de privatisation des services de santé en Colombie britannique pratiqueraient la discrimination syndicale. Les membres de HEU seraient mis sur une liste noire pour être remplacés par de nouveaux employés, moins qualifiés, avec des salaires inférieurs. Selon les dirigeants syndicaux, les entreprises proposent une rémunération horaire de 10 USD alors que les membres d'HEU reçoivent 17 USD. Les syndicalistes appuient leurs accusations sur des enregistrements de conversations téléphoniques entre des représentants des entreprises. La Fédération du travail de Colombie britannique a demandé au gouvernement régional de suspendre le processus de privatisation et exigé une enquête publique.

## Condamnation

Le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence a condamné sept anciens cadres de **Total** pour l'explosion de la raffinerie de La Mède (Bouche-du-Rhône) qui avait fait six morts en 1992. Le tribunal a relaxé quatre prévenus sur onze : l'ancien responsable de la direction raffinage à Paris, l'ancien

chef du département technique de la raffinerie, et deux ingénieurs de la Drire (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement). **Total** n'était pas directement mis en cause dans cette affaire. La loi sur la responsabilité pénale des personnes morales n'a été votée qu'en 1994.

## Impact local

**TotalFinaElf** a annoncé la fermeture de l'usine AZF de Toulouse. Le plan d'accompagnement social prévoit 175 départs en pré-retraite et le maintien de 95 salariés affectés à la remise en état du site (deux ans et demi de travail). Les 170 autres salariés se verront proposer des mesures de reclassement dans d'autres sites dans le Sud de la France ou chez des partenaires industriels comme **Sanofi-Synthélabo**. **TotalFinaElf** et ses filiales se sont engagés à soutenir le développement économique de l'agglomération toulousaine et misent sur la création de 1 000 emplois en cinq ans par le biais d'investissements en coopération avec les acteurs locaux. La CFDT estime que ces mesures « ne compenseront pas la perte sèche que représente la fermeture d'AZF pour l'industrie chimique ».

## Energie

**Total Energie**, **TotalFinaElf** et **EDF** forment le consortium retenu par l'Office national d'électricité (ONE) du Maroc pour un projet d'électrification rurale de 16 000 foyers au Maroc.

## Permis d'émettre

**Dalkia**, filiale de service énergétique de **Vivendi Environnement**, a annoncé qu'elle participerait aux premières enchères de permis d'émission de gaz à effet de serre organisées par le gouvernement britannique. **Dalkia** s'est engagée à une réduction de 100 000 tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici à 2006 au Royaume-Uni, soit 37 % par rapport à la tendance enregistrée entre 1998 et 2000. **Dalkia** a associé 4 hôpitaux et 134 bâtiments tertiaires dont elle gère les installations et partagera avec eux la prime versée pour chaque tonne de CO<sub>2</sub> économisée.

# Contexte

## Déchets

La Cour de Justice européenne a condamné la France pour avoir manqué à ses obligations communautaires relatives aux déchets. La France se voit reprocher de ne pas avoir intégré les déchets d'emballage dans les plans de gestion des déchets. De plus, la couverture géographique et matérielle des plans de gestion des déchets dangereux est incomplète. Ces plans définissent le nombre de plates-formes de tri dans le but de rationaliser la gestion des déchets. Normalement les schémas départementaux d'élimination des déchets devraient être mis en place en juillet 2002. Mais à l'heure actuelle, seulement une dizaine de départements (sur 95) ont établi ces plans. Des annonces font état d'une mise en place possible en 2003 par les départements retardataires.

## Santé

Selon une étude du département microbiologique du Laboratoire du canton de Soleure (Suisse), des traces du virus Norwal-like, à l'origine de gastro-entérites dans les pays du Nord et dans l'archipel britannique, ont été découvertes dans des échantillons d'eau minérale européenne. 11 échantillons d'eau sur 29 provenant de diverses marques européennes contiennent des traces du virus Norwal-like. Pour l'instant, les responsables de l'étude se refusent encore à communiquer le nom des marques d'eau minérale concernées.

**Communication.** Dans le cadre de sa stratégie « *en faveur du développement durable* », **Monoprix** (groupe **Casino**) a publié un document, en partenariat avec *Le Parisien*, « *Apprenez à devenir un consomm'acteur* ». Le directeur des achats de **Monoprix** a également adressé un courrier à Greenpeace, précisant que « *Monoprix a développé une offre de produits répondant à des cahiers des charges interdisant l'utilisation d'OGM dans la nourriture des animaux destinés à la production de denrées d'origine animale ou entrant dans la production de produits proposés à la vente* ».

« **Reporting** » **environnemental.** Les sociétés cotées au CAC 40 ont, pour la plupart, tenu leurs assemblées générales durant les mois d'avril et mai. Certaines ont profité de l'occasion pour publier leur rapport environnemental et les distribuer aux actionnaires ayant fait le déplacement. **Carrefour** a ainsi rendu public son premier rapport développement durable. **France Telecom** a publié son premier bilan environnement, préalable à la publication d'un rapport environnemental plus détaillé l'année prochaine. **TotalFinaElf** a rendu public son second rapport environnement. Plus habitué au *reporting* sociétal, **Danone** en est à son troisième rapport responsabilité sociale. Les actionnaires de **Renault** ont pu découvrir le troisième rapport environnement du constructeur automobile. Il s'intègre cette fois à un rapport développement durable. Cette année, **Vivendi Environnement** a aussi publié son troisième rapport développement durable. **Lafarge** avait déjà publié son rapport il y a quelques mois mais l'a distribué à ses actionnaires en même temps que le nouveau rapport annuel. Enfin, **Dexia** n'était pas en mesure de distribuer son rapport annuel d'activité lors de l'assemblée générale. Le groupe bancaire européen est néanmoins la première banque du CAC 40 à publier un rapport développement durable.

**Label.** Le Costa Rica a lancé un label de café « durable » pour les producteurs qui s'engagent à protéger l'écosystème de la plantation, économiser l'énergie, gérer les déchets, améliorer le contrôle des maladies, garantir la santé au travail et réduire l'utilisation de produits chimiques. Le Costan Rican Coffee Institute effectuera les contrôles. Les pays d'Amérique centrale cherchent à ajouter de la valeur à leur production pour faire face aux géants brésilien et vietnamien sur des marchés en baisse. La région, où les coûts de production du café sont parmi les plus élevés au monde, a été durement frappée par la baisse des prix sur les marchés mondiaux.

## Pollution automobile.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a publié une étude sur les émissions de CO<sub>2</sub> et de dioxyde d'azote selon la directive européenne sur les rejets atmosphériques de 3 643 véhicules neufs. La Smart se place en tête des véhicules à essence les moins polluants et la Volkswagen Lupo 3L en première position des véhicules diesel. Selon l'UFC, « *il s'agit d'un indice partiel de pollution, ce classement ne mesure ni les rejets de particules ni ceux d'oxyde d'azote, particulièrement nocifs pour la santé* ».

**Trophée.** Le magazine américain *Business Ethics* a publié son classement annuel des 100 meilleures entreprises citoyennes d'Amérique. **IBM** obtient la première place, suivi de **Hewlett-Packard**, **Fannie Mae**, **St Paul Cos** et **Procter & Gamble**. Les entreprises ont été évaluées selon cinq domaines de critères : relations avec les communautés, diversité (femmes et minorités), relation avec les employés, environnement et relations avec la clientèle. Les données ont été fournies par l'agence de notation sociale KLD Research & Analytics.

**Notation.** L'agence de notation sociétale Arèse a quitté le Siri Group, un groupe d'agences mettant en commun leurs moyens de collecte d'informations. L'agence belge Ethibel et le suisse Centre-Info se partageront le marché français. Par ailleurs, madame Ferone, présidente d'Arèse, a présenté sa démission au conseil d'administration.

## Lecture

### L'entreprise verte, Elisabeth Laville

La fondatrice et directrice de l'agence de communication Utopies présente les avantages pour les entreprises d'une politique environnementale. Repenser les processus de production jusqu'à l'éco-design pour passer d'une logique de produits à une logique de services : c'est en substance le message de l'ouvrage. Reste à le faire savoir par le « *marketing responsable* ».

Village mondial  
320 pages, 29 euros

### Milliardaires d'un jour, Grégoire Biseau et Doan Bui

Après le battage médiatique autour de la nouvelle économie est venu le temps de la débâcle. Les auteurs reviennent sur la naissance du phénomène et tracent l'itinéraire des grands perdants, Bernard Arnault de LVMH retiré du marasme, et de ceux qui s'y débattent encore comme Jean-Marie Messier (Vivendi Universal) ou Arnaud Lagardère. Malgré les mésaventures, « *la révolution internet est en marche* », concluent les auteurs.

Grasset  
384 pages, 19,90 euros

### Le marketing éthique, Elizabeth Pastore-Reiss et Hervé Naillon

Les auteurs sont des communicants et ne s'en cachent pas. Le titre est on ne peut plus explicite. Le contenu fourmille d'informations et d'analyses sur les pratiques sociales et environnementales des multinationales sans que se dessine pour autant une appréciation de l'entreprise. Mais est-ce le rôle des auteurs ?

Village mondial  
254 pages, XX euros

# ST : croissance et restructurations

**A**nnoncée le 12 avril 2002, la création à Crolles (près de Grenoble en Isère) d'un nouveau centre de recherche et développement (R&D) sur les technologies de fabrication de semi-conducteurs, commun à STMicroelectronics (STM), **Motorola** et **Philips** a été accueilli par le Premier ministre comme « une chance formidable pour la France, en termes de développement technologique et en termes de création d'emplois ».

Au total, ce sont 2,8 milliards d'euros qui seront investis d'ici à 2007, dont 395 millions à la charge de l'Etat et 148 millions apportés par les collectivités locales. **Philips** et **Motorola** annoncent le chiffre de 300 postes de chercheur. STM prévoit 600 créations de poste qui s'ajoutent aux 600 créés par le précédent Centre de recherche et développement à Crolles.

L'investissement, qui associait déjà **Philips**, se montait à 3,4 milliards de francs dont 400 millions apportés par l'Etat et 100 millions par la région Rhône-Alpes. Présent depuis 1993 dans la région grenobloise, STM y emploie

2 800 personnes. Indirectement, les deux centres devraient créer 4 500 emplois indirects chez les sous-traitants. Si cette perspective est favorablement accueillie par les syndicats, Bruno Cialdella de la CGT déplore « l'opacité dans laquelle les aides publiques ont été octroyées, en particulier en terme de création d'emplois. »

## La production frappée par la crise

Les entreprises de l'électronique cherchent à minimiser leurs coûts sans pour autant désinvestir de la recherche. D'où la chasse au coût entamée et accélérée par la crise des télécommunications de l'année dernière qui avait conduit **Alcatel** à annoncer la cession de ses sites de production et un recentrage sur les activités R&D. STM a d'ailleurs bénéficié de cette opération en achetant les activités semi-conducteurs d'**Alcatel** en avril 2002 pour 390 millions d'euros. La capacité de R&D de STM s'accroît de 20 nouveaux centres.

La redistribution de la chaîne de valeurs, qui voit les équipementiers entamer une

course à la taille, ne suffit pas à réduire les coûts. En interne, les restructurations touchent exclusivement les activités de production.

## L'Asie à l'abri de la crise des télécom

Racheté au canadien **Nortel** pour 100 millions de dollars américains en juillet 2000, le site d'Ottawa (Canada) était alors destiné à devenir le Centre d'excellence mondial de STM pour les activités à haut débit dans les réseaux optiques. Dans la foulée, l'équipementier et l'opérateur signent un contrat de fourniture exclusive de six ans. En mai 2001, après l'explosion de la bulle des nouvelles technologies, STM décide la fermeture du site d'Ottawa (450 salariés) et le transfert des activités « vers d'autres usines de ST dans le monde ». « On note une accélération des délocalisations dans les pays en développement ou la création de nouveaux sites dans des zones à faibles coûts », commente la CGT qui s'inquiète du « poids des délocalisations sur les statuts sociaux des salariés des pays développés. »

Ainsi, « dans le but de maximiser l'efficacité », le 18 octobre 2001, STM annonce le transfert des activités du site californien de Rancho Bernardo vers les unités de Carrollton (Texas) et Singapour. STM dispose de dix sites en Asie. A Muar (Malaisie), par exemple, où le groupe a implanté son Centre mondial de test et d'assemblage en 1974, STM emploie 4 500 personnes et n'a jamais débauché pour faire face à la crise.

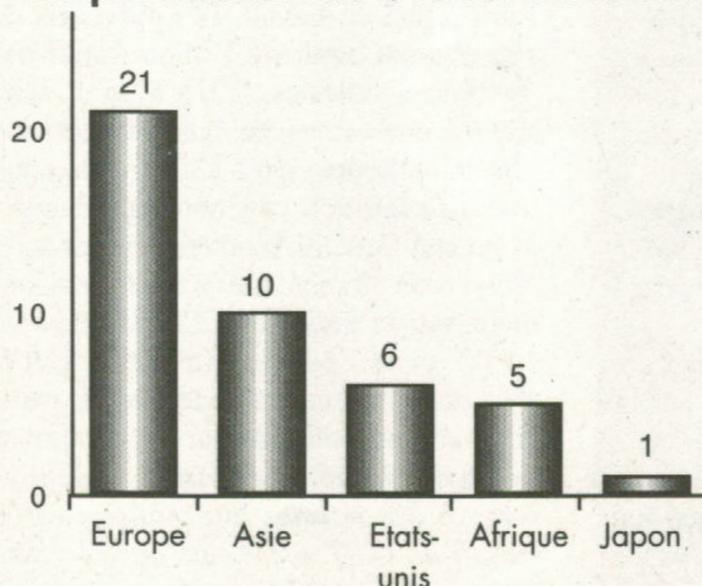
## Gérer les restructurations

Des emplois de la production se sont donc déversés vers l'Asie mais les centres de R&D n'ont pas été affectés. Le centre R&D d'Ottawa est maintenu. Même situation pour les 75 ingénieurs de Rancho Bernardo. Pour les 330 salariés de la fabrication, STM a proposé un plan de reclassement sur ses unités de Carrollton et Phoenix (Arizona) ou des primes et une aide à la recherche d'emploi pour ceux qui refusaient la mobilité interne.

En Europe, où les effets de la crise se sont moins fait sentir que sur le continent nord-américain, il subsiste plus d'opportunités. Les équipementiers, notamment américains, viennent y chercher de nouveaux marchés. Ainsi, les deux usines (1 400 emplois) belges rachetés à **Alcatel** ont été presque immédiatement cédées à l'américain **AMI Semiconductor**. A lui de gérer la réduction d'effectifs de 400 postes.

En France, les salariés des sites de production ont été mis en chômage technique pendant la période basse. Cependant, si l'emploi a été épargné par les restructurations liées à la crise, les mutations technologiques annoncées par la création des nouveaux centres de recherche font craindre pour la pérennité du site de Rennes qui n'aurait pas la taille critique. « La tendance est à la baisse des effectifs en CDI, remplacés par des CDD si besoin », commente la CGT. La direction cherche une reconversion pour d'autres types de production.

Répartition géographique des sites de production de STMicroelectronics



EV

## L'Amérique syndicale

En octobre 2001, la direction de la filiale américaine à 99 % de **PPR**, **Brylance** (VPC), refuse d'entériner l'implantation du syndicat Unite sur ses deux sites de production d'Indianapolis. Le point d'achoppement entre les deux parties reste le mode d'élections. Pour l'une, la direction, les pré-adhésions recueillies par Unite autorise seulement l'organisation d'élections. Pour l'autre, Unite, le nombre d'adhésion recueillie est suffisant pour que la direction reconnaisse l'implantation. Ce conflit a installé un climat social particulièrement tendu. Le 21 mai 2002, date de l'assemblée générale de **PPR**, Unite a rendu public un rapport du CFIE sur la politique sociale et la gouvernance du groupe. Unite a souhaité mettre l'accent sur les conditions de travail chez les sous-traitants et fournisseurs du groupe dans les pays émergents. Aux Philippines, le paiement des heures supplémentaires des ouvriers de **Marfi's Garment** est incertain ; les ouvrières du fournisseur indien **Pastel Hosiery Mills** travaillent à domicile et sont payées à la pièce ; toujours en Inde, chez **Gold King Export**, fournisseur de Redcats, les salaires sont inférieurs au minimum légal. « *Aucune certification tierce partie sur les conditions de travail n'existe. L'entreprise y réfléchit tout de même* », notent les analystes du CFIE. Ce rapport du CFIE qui porte un regard indépendant sur la

politique sociale globale du groupe **PPR** a été réalisé en tenant compte de l'avis de l'entreprise et de l'ensemble de ses parties prenantes pour donner une vision objective de l'avancement du groupe dans sa démarche sociétale. « *Le groupe PPR fait preuve d'une volonté de transparence et de communication mais aujourd'hui très peu d'informations sont centralisées* », souligne l'étude. Le dispositif est jeune mais l'effort de transparence devrait permettre au groupe de donner une impulsion à la mise en œuvre de ses valeurs en décelant les gisements de progrès des relations de l'entreprise avec son environnement.

Les travaux du CFIE ouvrent de nouvelles perspectives sur l'utilisation des liens de l'entreprise avec ses parties prenantes. Ils permettent notamment la transparence qui contribue à rendre ces relations plus dynamiques. Les conclusions argumentées garantissent l'accès à l'information de l'ensemble des parties-prenantes de l'entreprise. Mais il faut formaliser davantage les relations que celles-ci entretiennent avec l'entreprise. Cette formalisation doit tenir compte de la réactivité des agences et des entreprises. Ces différents éléments rejoignent les travaux de l'Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises (ORSE) qui a présenté sa charte d'engagements réciproques le 19 juin.

**Sommet de la faim.** Le sommet de la FAO à Rome s'est déroulé dans une indifférence politique symbolisée par l'absence des dirigeants des pays développés. Il s'est achevé le 13 juin sur un triste constat : les pays industrialisés n'ont pris aucun engagement pour enrayer le phénomène de la malnutrition dans le monde. La planète compte 815 millions d'affamés et la tendance est à la diminution de l'aide publique au développement. En revanche, les sociétés de l'agroalimentaire continuent à promouvoir l'utilisation des OGM dans les pays en développement, multipliant les dons de semence ou de crédits aux instituts de recherche de ces pays. Les Nations unies ont pourtant dénoncé la concentration de la recherche entre les mains de quelques multinationales. Indiquant que les OGM ne pourront être utiles aux PVD que s'ils augmentent les rendements, le rapport constate que seul le quart des expérimentations s'y intéresse. Le débat s'est éloigné des véritables enjeux : la répartition des ressources et l'accès universel aux biens de première nécessité. Et à l'heure actuelle, aucun mécanisme de marché ne permet de garantir cette distribution. Dans ce contexte, les entreprises doivent faire preuve de responsabilité, de volontarisme et d'innovation pour apporter leur contribution au développement des pays émergents, non seulement en augmentant les rendements mais aussi en assurant la répartition des semences et en préservant l'indépendance des populations locales.

**Valéo.** La ratification de la nouvelle convention sur l'avenir du site de Rochester de **Valéo** a été approuvée le 5 mai par les salariés. La nouvelle convention permet jusqu'à 1 550 suppressions de postes. **Valéo** devrait finaliser un plan de restructuration dans les prochaines semaines. La filiale américaine avait choisi de se mettre volontairement en faillite pour échapper à ses obligations en matière de négociations collectives, malgré un accord intervenu en 2000 entre patronat et représentants des employés. Les syndicalistes américains de l'IUE-CWA (« Communication Workers of America ») avaient alors accusé **Valéo** de vouloir isoler ses activités à Rochester du reste de la politique du groupe. Outre un recours devant la justice américaine, les représentants des employés de **Valéo** avaient engagé une campagne syndicale internationale, relayée en France par FO, la CGT et la CFDT, pour « *rejeter l'appel à une concurrence sans limite entre usines* ». Finalement, la direction et les syndicats sont parvenus à un accord le 15 avril sur une modification de la convention collective pour assurer la pérennité de l'usine de Rochester. **Valéo** avait précédemment averti qu'il se désengagerait de cette usine, reprise en 1998, s'il ne parvenait pas à un accord de 1 200 départs pour un effectif de 2 600 salariés.

**Saint-Gobain.** La direction de l'usine américaine de Worcester (Massachusetts) de **Saint-Gobain**, le premier fabricant français de matériaux technologiques tels que le verre, la fonte, les ciments, les céramiques ou les plastiques, a finalement accepté, le 17 janvier dernier, de reconnaître la victoire du syndicat UAW (« Union of American Workers ») aux élections d'août 2001. Des négociations collectives avec les représentants élus des salariés ont débuté en mars 2002. Ces discussions interviennent suite à deux décisions du National Labor Relations Board, l'équivalent américain de l'inspection du travail. Les dirigeants du site avaient contesté l'impartialité des élections syndicales. L'UAW avait alors entamé une campagne syndicale internationale orchestrée par l'ICEM (« International Federation of Chemical, Energy, Mine and General Workers' Unions ») et relayée en France, siège de la maison-mère, par la Fédération Chimie Energie CFDT et la Fédéchimie FO. L'UAW s'est donc vu reconnaître le droit de participer aux négociations sur les conditions de travail au sein de l'usine, « *dans le respect des normes internationales du travail de l'OIT* ». L'usine de Worcester emploie environ 850 salariés.